

<b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>
<b>Séance du 26 Octobre 2017</b>	
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Présents : 31 Absents : 0 Pouvoirs : 6 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0  <b>N° CC 331/2017</b>	L'an deux mille dix-sept, le <b>26 Octobre à vingt heures</b> , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Pierre Brand à Contamine-Sarzin, sous la présidence de <b>Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</b> .  <b>Date de convocation : 19 Octobre 2017</b>  <b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTERRI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD.  <b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Jean-Paul FORESTIER, Christine VIONNET donne son pouvoir à M. Grégoire LAFAVERGES, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à M. Christian VERMELLE, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Mme Anne-Marie BAILLEUL.  Monsieur Jean VIOLLET est désigné secrétaire de séance

### **OBJET : Décision modificative – N°7 –Budget Principal**

M. André-Gilles Chatagnat, vice-président délégué au CIAS Usse et Rhône, rappelle la délibération N° 320/2017 par laquelle le conseil avait octroyé une subvention du budget principal au CIAS d'un montant de 13 398.33 € pour 2017.

Mr André-Gilles Chatagnat indique que, dans le cadre du projet de réflexion de l'EHPAD sis à Frangy, des frais ont été engagés et il y a lieu de les financer. Or en l'état actuel, le CIAS ne peut faire face à ces dépenses. Il propose d'augmenter la subvention au budget général au budget général du CIAS pour un montant de 5000€ afin de couvrir les frais à payer par le CIAS concernant

- Les annonces légales passées dans le cadre de l'établissement d'un futur marché de conduite d'opération,
- Les frais engagés pour l'analyse des offres reçues (Cabinet E. Meynet)
- Les premières dépenses qui pourraient intervenir d'ici au 31.12.2017 par le candidat retenu pour le marché de conduite d'opération.

Il faut donc prévoir les crédits pour faire face à ces dépenses et procéder au versement de la subvention.

Virement de crédits	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT :</b>		
CHAPITRE 65 Cpte 657351 subvention complémentaire au bénéfice du CIAS		5 000.00
CHAPITRE 67 Cpte 673 titres annulés sur exercice antérieur	5 000.00	
<b>TOTAL de fonctionnement</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>

### Le Conseil Communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président

Envoyé en préfecture le 31/10/2017

Reçu en préfecture le 31/10/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 074-200070852-20171026-331\_2017-DE

- **DECIDE** d'allouer par le budget général de la C.C. Usse & Rhône une subvention complémentaire de fonctionnement 2017, de 5 000.00 € pour le budget principal du CIAS Usse et Rhône afin de faire face aux dépenses sus-indiquées.

- **APPROUVE** la proposition DM n°7 applicable au budget principal 2017 et ce tel que présenté.

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul COTTERLAZ-RANNARD**



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.